

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1970>



# Mars 2022. Règles sanitaires à respecter à partir du 14 Mars 2022

- Pilotage -



Date de mise en ligne : lundi 14 mars 2022

---

Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous droits réservés

---

\*Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires - Année scolaire 2021-2022 :

Niveau 1 Vert à partir du Lundi 14 Mars.

COVID-19

**ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**  
**PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT**

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoires et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NEIVEAU 1	NEIVEAU 2	NEIVEAU 3	NEIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel en lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel en lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jusqu'à 50 %</li> <li>Hybridation en lycée avec jusqu'à 50 %</li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (à val) commun en extérieur)</li> <li>Limitation des regroupements importants</li> <li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (à val) commun en extérieur)</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire en par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>Collèges et lycées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>Les élèves contact à risque possédant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS Avril 2021

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et du Sport, Août 2021

## Pour l'EPS

niveau 1 / niveau Vert : Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.  
La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire.

Les IA IPR EPS

Jacky CASTEL - Pascal KOGUT - Sophie LOSFELD - Sophie GARNIER - Joffrey MENAGE